

**Soins de Santé**

Circulaire OA no 2025/121 du 30-4-2025

Applicable à partir de 1/05/2025

Remplace circulaire 2025 /114 du 7/04/2025

62 /1633 63 /1614

**Instructions comptables et statistiques; Soins psychologiques de première ligne; 01-05-2025.**

**Par rapport à la circulaire OA 2025/114, les nouveaux pseudo-codes 727650, 727672 et 727694 ont été ajoutés.**

Suite à l'approbation par le Comité de l'assurance du 31 mars 2025 de l'avenant à la Convention entre le Comité de l'assurance des Soins de Santé de l'Institut National d'Assurance Maladie et Invalidité et le réseau de santé mentale concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par les réseaux de (soins de) santé mentale (voir note CSS 2025/087), les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

**Adaptation du libellé des pseudo-codes nomenclature :**

- 726471 Soutien 1ère ligne – Individuel – première séance - cabinet - enfants et jeunes
- 726493 Soutien 1ère ligne – Individuel – première séance – lieu d'accroche - enfants et jeunes
- 726515 Soutien 1ère ligne – Individuel – première séance – chez le bénéficiaire - enfants et jeunes
- 726530 Soutien 1ère ligne - Individuel – cabinet – bénéficiaire seul - enfants et jeunes
- 726552 Soutien 1ère ligne - Individuel - lieu d'accroche – bénéficiaire seul - enfants et jeunes
- 726574 Soutien 1ère ligne - Individuel – cabinet – bénéf. avec entourage/entourage seul - enfants et jeunes
- 726596 Soutien 1ère ligne - Individuel - lieu d'accroche – bénéf. avec entourage/entourage seul - enfants et jeunes
- 726611 Soutien 1ère ligne - Individuel - chez le bénéficiaire - enfants et jeunes
- 726633 Soutien 1ère ligne - à distance - enfants et jeunes
- 727016 Co-consultation d'une durée d'une heure aux acteurs de premières ligne

**Nouveaux pseudo-codes nomenclature :**

- 727554 Soutien 1ère ligne - première séance – troubles de l'alimentation
- 727576 Soutien 1ère ligne - troubles de l'alimentation
- 727591 Traitement 1ère ligne - première séance – troubles de l'alimentation
- 727613 Traitement 1ère ligne - troubles de l'alimentation
- 727635 Co-consultation d'une durée d'une demi-heure aux acteurs de premières ligne
- 727790 Soutien 1ère ligne - première séance - cabinet - adulte

- 727812 Soutien 1ère ligne - première séance – lieu d'accroche - adulte  
727834 Soutien 1ère ligne - première séance – chez le bénéficiaire – adulte  
**727650 Trajet de soins troubles de l'alimentation - sans renvoi**  
**727672 Trajet de soins troubles de l'alimentation - avant renvoi**  
**727694 Trajet de soins troubles de l'alimentation - après renvoi**

Intervention AMI : dépenses – nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs : pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

- 727856 Soutien 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire seul - adulte  
727871 Soutien 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire seul - adulte  
727893 Soutien 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire avec entourage/entourage seul - adulte  
727915 Soutien 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire avec entourage/entourage seul - adulte  
727930 Soutien 1ère ligne - chez le bénéficiaire - adulte  
727952 Soutien 1ère ligne - à distance - adulte

Intervention AMI : dépenses – nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs : dépenses – nombre de cas – pas de jours

### **Date d'application**

Les modifications reprises ci-dessus sont applicables pour les prestations effectuées à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :